

Lundi 7 septembre 2026

Communiqué de presse

À la suite des récentes prises de position de représentants du personnel, des perturbations constatées ce matin et des éléments relayés dans la presse, le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC), en lien avec la Présidente de T2C, souhaite apporter des éléments factuels sur la situation de l'entreprise, sa trajectoire financière et les orientations proposées.

Eric EGLI réaffirme les objectifs fixés dans le cadre de la feuille de route budgétaire, notamment la préservation des rémunérations et des droits acquis des salariés. Il appelle également au respect du droit de grève comme de la liberté de travailler ainsi qu'à la continuité du service public de transport.

Permettre à chacun d'exercer ses droits et assurer la continuité du service

Alors que le taux de grévistes était inférieur à 50 % vendredi 4 septembre, l'accès aux centres de maintenance et d'exploitation de Champratel (tram) et Ginette Magnier (tram-bus et bus) est actuellement perturbé par un rassemblement de salariés grévistes. Cette situation ne permet pas aux agents non-grévistes d'accéder normalement à leurs outils de travail et de contribuer à la mise en œuvre du service réduit, notamment sur les lignes B et C.

Le Président du SMTC rappelle que le droit de grève constitue une liberté fondamentale, qui doit pouvoir s'exercer dans le respect des autres droits et libertés, notamment de la liberté de travailler. Il appelle ainsi chacun à faire preuve de responsabilité afin de permettre le rétablissement des conditions normales d'accès au dépôt.

La collectivité souhaite que les conditions soient réunies pour que le dialogue puisse se poursuivre tout en permettant aux agents qui le souhaitent d'exercer leur activité et aux usagers de bénéficier du niveau de service qui peut être assuré dans le contexte actuel.

Préserver un dialogue social respectueux et constructif

Le Président du SMTC regrette les propos rapportés dans la presse à l'égard de la Présidente de T2C et rappelle l'importance d'un dialogue social fondé sur le respect mutuel.

S'agissant de la situation managériale de l'entreprise, le Directeur Général de T2C a sollicité une rupture conventionnelle. Cette démarche relève d'une initiative individuelle et d'ordre privé qui doit être respectée comme telle.

À la demande des organisations syndicales, sa lettre de mission a été transmise. Elle confirme la cohérence des orientations retenues avec celles définies dans le Contrat de Service Public entre le SMTC et T2C en vigueur depuis trois ans.

Une trajectoire budgétaire progressive et maîtrisée

Le budget actuel de T2C s'élève à 93,8 millions d'euros. Il correspond à une période de transition, alors que certains équipements et matériels ne fonctionnent pas encore à leur niveau nominal.

L'objectif fixé par le SMTC est d'atteindre un budget de 90 millions d'euros à l'issue du Contrat de Service Public, à l'horizon 2028.

Cette trajectoire représente une diminution de moins de 5 %, soit un peu moins de 4 millions d'euros, répartie sur un peu plus de deux ans. Elle ne correspond donc pas à une mesure d'économie immédiate et uniforme, mais à une évolution progressive, anticipée et accompagnée. Elle tient notamment compte des marges de manœuvre qui doivent progressivement être dégagées grâce à la montée en puissance du nouveau centre de maintenance Ginette Magnier et du nouveau matériel roulant, ainsi qu'à l'amélioration de leur fonctionnement.

Préserver les rémunérations et les droits acquis

Le Président du SMTC réaffirme que les rémunérations et les droits acquis des salariés ne constituent pas une variable d'ajustement de cette trajectoire budgétaire. Aucune remise en cause des salaires, primes, indemnités ou avantages existants n'est envisagée dans le cadre de cette démarche.

Les conditions sociales dont bénéficient les salariés de T2C témoignent de l'importance accordée par la collectivité à l'attractivité des métiers du transport public et à la reconnaissance de l'engagement quotidien des équipes.



La trajectoire financière proposée repose ainsi sur des leviers de performance et d'organisation, et non sur une diminution des rémunérations des agents.

Investir dans la modernisation pour préserver durablement le service public

Les objectifs d'amélioration de la performance ne reposent pas sur une augmentation de la pénibilité pour les agents. Ils s'appuient notamment sur les investissements réalisés par la collectivité dans les infrastructures, les équipements et le matériel roulant, ainsi que sur les possibilités offertes par leur mise en service progressive.

L'objectif est de tirer pleinement parti de ces investissements, de moderniser les processus de fonctionnement et d'adapter l'offre de transport au plus près des besoins des usagers.

Cette démarche doit permettre de préserver la qualité du service public tout en améliorant les conditions de travail et en renforçant les perspectives professionnelles des salariés.

La réussite de cette trajectoire suppose un dialogue constructif entre la direction et les représentants du personnel. À défaut, les contraintes financières auxquelles les collectivités seront confrontées en 2027 et 2028 pourraient conduire à examiner d'autres leviers, notamment une évolution de l'offre de transport ou du modèle de gestion.

Le SMTC et T2C souhaitent privilégier une démarche permettant de préserver à la fois le service public, l'emploi et les conditions sociales des salariés.

« Notre modèle social et public est précieux. C'est précisément pour le préserver que nous devons collectivement réussir cette évolution. La modernisation et l'amélioration de notre fonctionnement doivent nous permettre de consolider durablement le service public de transport. J'invite l'ensemble des partenaires sociaux à renouer les conditions d'un dialogue serein et constructif afin de travailler ensemble à la mise en œuvre de cette trajectoire. » Eric Egli, Président du SMTC

Contacts presse :

Sophie Canelli - sophie.canelli@t2c.fr

Anne Raimbourg – anne.raimbours@smtc-clermontferrand.com

